

Guide du superviseur pour l'accompagnement des étudiants et des professionnels qui n'ont jamais administré de vaccins dans le cadre de l'exercice habituel de leur profession.

Objectif : Le vaccinateur qui assurera la supervision sera en mesure de soutenir les volets 2 et 3 de la formation pour les professionnels autorisés à faire la reconstitution et la préparation de produit immunisant, ainsi que l'injection du vaccin contre la COVID-19. Tel que déterminé par le CIUSSS de l'Estrie - CHUS, le parcours de formation comprend trois volets obligatoires, incluant l'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle (ÉPI).

Exigence pour être superviseur (Professionnel habilité et expérimenté):

- Détenir l'un des titres professionnels suivant : infirmières ayant un plein droit d'exercice, inhalothérapeutes, médecins, pharmaciens ou sages-femmes.
- Détenir des connaissances et une expertise en vaccination.
- Avoir complété l'ensemble des formations nécessaires pour procéder à la vaccination contre la COVID-19, ainsi que les mises à jour.
- Possède des compétences suivantes;

Compétences humaines et relationnelles

- Habiletés de communication
- Capacités à établir des relations interprofessionnelles

Compétences pédagogiques et didactiques

- Capacité à guider les candidats (sens pédagogique)
- Être un modèle de rôle

Compétences cliniques et techniques

- Connait la structure et l'organisation de la clinique de vaccination
- Maîtrise les techniques de soins associées

Votre rôle est de/d' :

- Accompagner le candidat dans l'environnement organisationnel (visite des lieux, organisation des services, trajectoire)
- De faire la démonstration des techniques de soins et l'utilisation des outils vu au volet 1.
- Répondre aux questions du candidat.
- Valider la compréhension et la conformité des différentes techniques et compétences.
- De corriger ou d'ajuster au besoin, les techniques de préparation et d'administration des produits immunisants.
- Compléter l'Attestation de formation complétée concernant la vaccination contre la COVID-19
- Orienter le candidat vers le supérieur immédiat, lequel mettra en place les mesures d'encadrement nécessaires, en cas de non-conformité.

Parcours de formation :

Vous réferez à l'offre de formation sur Santé Estrie, ainsi qu'aux divers outils disponibles.

Volet 1 : Formation autodidacte

Le candidat aura complété obligatoirement ce volet avant son arrivée en milieu de vaccination.

Volet 2 : Observation

Une période de jumelage de 4 h est demandé, afin d'observer les techniques et les compétences devant être maîtrisés. Durant cette période de tutorat/supervision, le professionnel apprenant sera invité à poser ses questions.

Volet 3 : Supervision

Pour être autorisé à préparer et administrer des produits immunisant chaque candidat doit maîtriser les techniques et les compétences suivante;

Techniques et compétences devant être maîtrisées par l'injecteur

- ✓ Technique de dilution et préparation d'un vaccin **(minimalement 1 fiole complète)**, lorsque qu'applicable au milieu utilisant le **PFIZER**
- ✓ Technique de préparation d'un vaccin sans reconstitution **(minimalement 1 fiole complète)**
- ✓ Technique d'administration par voie intramusculaire **(minimalement 3)**;
- ✓ Repères anatomiques;
- ✓ Sites d'injections intramusculaires;
- ✓ Observation du site d'injection avant de procéder à la vaccination, les signes à observer;
- ✓ Techniques d'asepsie pré-vaccin / prévention et contrôle des infections;
- ✓ Connaître le vaccin à administrer;
- ✓ Procédure à suivre après l'administration du vaccin;
- ✓ Disposer le matériel souillé de manière sécuritaire.

Pour ce faire, 3 grilles d'évaluation ont été créées afin de vous soutenir dans la validation des compétences des candidats.

***En tout temps le superviseur peut ajuster le nombre de supervision à la hausse jusqu'à l'atteinte d'un niveau de compétence permettant une qualité et une sécurité de la gestion du produit immunisant et de l'acte vaccinal.**

Au terme des trois volets, compléter et signer avec le candidat les sections respectives du document d'attestation de formation et de réussite de la supervision. Par la suite, le candidat achemine ce formulaire au gestionnaire responsable de la clinique de vaccination.